

**La Conférence régionale des élus de l'Estrie fait le point sur la démarche régionale
pour le traitement des matières résiduelles.**

Sherbrooke, le 29 octobre 2008 – La Conférence régionale des élus de l'Estrie a résolu, lors de la séance régulière du conseil d'administration tenue ce matin, de ne pas piloter la seconde phase de la démarche régionale d'appel d'offres pour le traitement des matières résiduelles. Suite à l'appel de propositions pour le traitement des matières résiduelles, plusieurs des instances municipales participantes ont avisé la CRÉ de l'Estrie de leur désistement face à une démarche régionale et leur volonté de poursuivre d'autres options pour respecter leurs obligations en vue d'atteindre les objectifs fixés par la loi.

La Conférence régionale des élus de l'Estrie considère que les travaux menés sous sa gouverne ont permis à la région de l'Estrie de franchir des étapes significatives dans la façon de concevoir le traitement des matières résiduelles. La concertation et la réflexion, qui ont été au cœur des travaux, ont contribué aux choix faits par chacune des instances municipales de la région.

« La CRÉ de l'Estrie réitère fortement sa volonté que les municipalités de la région fournissent les efforts requis afin d'atteindre les objectifs québécois de valorisation » souligne le président, monsieur Roger Nicolet.

Rappelons que la Conférence régionale des élus de l'Estrie a été mandatée par les municipalités de Sherbrooke, Magog, Canton d'Orford, de même que par la MRC du Val-St-François et la Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles des Sources à procéder à un appel visant à obtenir des candidatures permettant de sélectionner un partenaire pour le traitement des matières résiduelles. Au terme de l'appel de qualification du 1^{er} novembre 2007, six entreprises avaient déposé leur candidature et le comité de sélection, formé de représentants des municipalités concernées, en avait retenu trois. Le 30 avril dernier, la Conférence régionale des élus de l'Estrie avait ainsi conclu sa part du mandat qui lui avait été confié.

